

ANNEXE 8

Techniciens du spectacle

Liste des emplois et des secteurs d'activités

L'annexe 8 au règlement d'assurance chômage s'applique aux ouvriers et techniciens engagés par des employeurs du cinéma, de la diffusion TV, radio ou du spectacle, dont les contrats de travail sont couverts par l'une des conventions collectives nationales répertoriée par le numéro d'identification (IDCC) associé au code NAF du texte précité, et uniquement pour des fonctions afférentes à la liste retenue.

- P. 2 Liste 1 : Production audiovisuelle (IDCC 2642)
- P. 4 Liste 2 : Production cinématographique (IDCC 3097)
- P. 6 Liste 3 : Édition phonographique (IDCC 2770)
- P. 8 Liste 4 : Prestation techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)
- P. 12 Liste 5 : Radiodiffusion (IDCC 1922)
- P. 13 Liste 6 et 7 : Spectacle vivant privé et spectacle vivant subventionné (IDCC 1285 et 3090)
- P. 15 Liste 8 : Espaces des loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790)
- P. 16 Liste 9 : Télédiffusion (IDCC 2411)
- P. 18 Liste 10 : Production de films d'animation (IDCC 2412)
- P. 20 Liste des entreprises et établissements publics considérés comme faisant partie du champ d'application de l'annexe VIII

PRODUCTION AUDIOVISUELLE (IDCC 2642)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la production audiovisuelle (IDCC 2642) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision - sauf animation ;

59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires - sauf animation.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- | | | |
|---|--|---|
| 1. 1 ^{er} assistant décorateur | 32. Assistant OPV adjoint | 63. Chef OPS |
| 2. 1 ^{er} assistant décorateur spécialisé | 33. Assistant réalisateur | 64. Chef OPS spécialisé/Ingénieur du son spécialisé |
| 3. 1 ^{er} assistant OPV | 34. Assistant réalisateur adjoint | 65. Chef OPV |
| 4. 1 ^{er} assistant OPV spécialisé | 35. Assistant régisseur adjoint | 66. Coiffeur |
| 5. 1 ^{er} assistant réalisateur | 36. Assistant son | 67. Coiffeur perruquier |
| 6. 1 ^{er} assistant réalisateur spécialisé | 37. Assistant son adjoint | 68. Coiffeur perruquier spécialisé |
| 7. 1 ^{er} assistant son | 38. Assistante scripte adjointe | 69. Coiffeur spécialisé |
| 8. 2 ^e assistant décorateur | 39. Blocker/Rigger | 70. Collaborateur artistique |
| 9. 2 ^e assistant décorateur spécialisé | 40. Bruiteur | 71. Collaborateur de sélection |
| 10. 2 ^e assistant OPV | 41. Cadreur | 72. Comptable de production |
| 11. 2 ^e assistant OPV spécialisé | 42. Cadreur spécialisé/OPV spécialisé | 73. Comptable de production spécialisé |
| 12. 2 ^e assistant réalisateur | 43. Chargé d'enquête/recherche | 74. Conducteur de groupe |
| 13. 2 ^e assistant réalisateur spécialisé | 44. Chargé de postproduction | 75. Conformateur |
| 14. Accessoiriste | 45. Chargé de production | 76. Conseiller artistique d'émission |
| 15. Accessoiriste spécialisé | 46. Chargé de sélection | 77. Conseiller technique réalisation |
| 16. Administrateur de production | 47. Chauffeur | 78. Constructeur |
| 17. Administrateur de production spécialisé | 48. Chauffeur de salle | 79. Coordinateur d'écriture (ex script éditeur) |
| 18. Aide de plateau | 49. Chef constructeur | 80. Coordinateur d'émission |
| 19. Animateur d'émission | 50. Chef costumier | 81. Costumier |
| 20. Animatronicien | 51. Chef costumier spécialisé | 82. Costumier spécialisé |
| 21. Assistant décorateur adjoint | 52. Chef d'équipe | 83. Créateur de costume |
| 22. Assistant d'émission | 53. Chef de plateau/Régisseur de plateau | 84. Créateur de costume spécialisé |
| 23. Assistant de postproduction | 54. Chef décorateur | 85. Décorateur |
| 24. Assistant de production | 55. Chef décorateur spécialisé | 86. Décorateur peintre |
| 25. Assistant de production adjoint | 56. Chef éclairagiste | 87. Décorateur peintre spécialisé |
| 26. Assistant de production spécialisé | 57. Chef électricien | 88. Décorateur spécialisé |
| 27. Assistant lumière | 58. Chef machiniste | 89. Décorateur tapissier |
| 28. Assistant lumière spécialisé | 59. Chef maquilleur | 90. Décorateur tapissier spécialisé |
| 29. Assistant monteur | 60. Chef maquilleur spécialisé | 91. Dessinateur en décor |
| 30. Assistant monteur adjoint | 61. Chef monteur | 92. Dessinateur en décor spécialisé |
| 31. Assistant monteur spécialisé | 62. Chef monteur spécialisé | |

LISTE

1

SUITE

- 93. Directeur artistique
- 94. Directeur de collection
- 95. Directeur de jeux
- 96. Directeur de la distribution
- 97. Directeur de la distribution spécialisé
- 98. Directeur de postproduction
- 99. Directeur de production
- 100. Directeur de production spécialisé
- 101. Directeur de programmation
- 102. Directeur de sélection
- 103. Directeur des dialogues
- 104. Directeur photo
- 105. Directeur photo spécialisé
- 106. Documentaliste
- 107. Doublure lumière
- 108. Dresseur
- 109. Éclairagiste
- 110. Électricien
- 111. Électricien déco
- 112. Enquêteur
- 113. Ensemblier - décorateur
- 114. Ensemblier - décorateur spécialisé
- 115. Étalonneur
- 116. Habilleur
- 117. Habilleur spécialisé
- 118. Illustrateur sonore
- 119. Ingénieur de la vision
- 120. Ingénieur de la vision adjoint
- 121. Ingénieur du son
- 122. Intervenant spécialisé
- 123. Machiniste
- 124. Machiniste décorateur
- 125. Maçon
- 126. Maquilleur et coiffeur effets spéciaux
- 127. Maquilleur
- 128. Maquilleur spécialisé
- 129. Mécanicien
- 130. Menuisier-traceur
- 131. Métallier
- 132. Mixeur
- 133. Mixeur (directs)
- 134. Monteur
- 135. Opérateur de voies
- 136. Opérateur effets temps réel
- 137. Opérateur magnétoscope
- 138. Opérateur magnéto ralenti
- 139. Opérateur playback
- 140. Opérateur régie vidéo
- 141. Opérateur spécial (Steadicamer)
- 142. Opérateur spécial (Steadicamer) spécialisé
- 143. Opérateur synthétiseur
- 144. OPS
- 145. OPV
- 146. Peintre
- 147. Peintre en lettres/en faux bois
- 148. Perchiste
- 149. Perchiste spécialisé/1^{er} assistant son spécialisé
- 150. Photographe de plateau
- 151. Photographe de plateau spécialisé
- 152. Pointeur
- 153. Pointeur spécialisé
- 154. Préparateur de questions
- 155. Producteur artistique
- 156. Producteur exécutif
- 157. Programmateur artistique d'émission
- 158. Prothésiste
- 159. Pupitreux lumière
- 160. Recherchiste
- 161. Régisseur/Responsable repérages
- 162. Régisseur adjoint
- 163. Régisseur adjoint spécialisé
- 164. Régisseur d'extérieurs
- 165. Régisseur d'extérieurs spécialisé
- 166. Régisseur général
- 167. Régisseur général spécialisé
- 168. Régisseur spécialisé/Resp. repérages spécialisé
- 169. Régulateur de stationnement
- 170. Répétiteur
- 171. Responsable d'enquête
- 172. Responsable de questions
- 173. Responsable de recherche
- 174. Responsable des enfants
- 175. Responsable repérages
- 176. Rippeur
- 177. Scripte
- 178. Scripte spécialisée
- 179. Secrétaire de production
- 180. Secrétaire de production spécialisée
- 181. Serrurier
- 182. Staffeur
- 183. Storyboarder
- 184. Styliste
- 185. Superviseur effets spéciaux
- 186. Tapissier
- 187. Technicien instrument/backliner
- 188. Technicien truquiste
- 189. Technicien vidéo
- 190. Toupilleur
- 191. Truquiste
- 192. Vidéographe

PRODUCTION CINÉMATOGRAPHIQUE (IDCC 3097)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de l'exploitation cinématographique (IDCC 3097) et être répertoriée par le code NAF suivant :

59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires.

59.11 C : Production de films pour le cinéma – sauf studios et animation.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Branche réalisation –

1. Conseiller technique à la réalisation cinéma
2. Premier assistant réalisateur cinéma
3. Second assistant réalisateur cinéma
4. Auxiliaire à la réalisation cinéma
5. Scripte cinéma
6. Assistant scripte cinéma
7. Technicien retour image cinéma
8. Premier assistant à la distribution des rôles cinéma
9. Chargé de la figuration cinéma
10. Assistant au chargé de la figuration cinéma
11. Répétiteur cinéma
12. Responsable des enfants cinéma
13. Technicien réalisateur 2^{ème} équipe cinéma

– Branche administration –

1. Directeur de production cinéma
2. Administrateur de production cinéma
3. Administrateur adjoint comptable cinéma
4. Assistant comptable de production cinéma
5. Secrétaire de production cinéma

– Branche régie –

1. Régisseur général cinéma
2. Régisseur adjoint cinéma
3. Auxiliaire à la régie cinéma

– Branche image –

1. Directeur de la photographie cinéma
2. Cadreur cinéma
3. Cadreur spécialisé cinéma
4. Premier assistant opérateur cinéma
5. Deuxième assistant opérateur cinéma
6. Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma
7. Photographe de plateau cinéma

– Branche son –

1. Chef opérateur de son cinéma
2. Assistant opérateur du son cinéma

– Branche costumes –

1. Créateur de costume cinéma
2. Chef costumier cinéma
3. Costumier cinéma
4. Habilleur cinéma
5. Teinturier patineur costumes cinéma
6. Chef d'atelier costumes cinéma
7. Couturier costumes cinéma
8. Premier assistant costume cinéma

– Branche maquillage –

1. Chef maquilleur cinéma
2. Maquilleur cinéma

– Branche coiffure –

1. Chef coiffeur cinéma
2. Coiffeur cinéma

– Branche décoration –

1. Chef décorateur cinéma
2. Ensemblier décorateur cinéma
3. Premier assistant décorateur cinéma
4. Deuxième assistant décorateur cinéma
5. Troisième assistant décorateur cinéma
6. Ensemblier cinéma
7. Régisseur d'extérieurs cinéma
8. Accessoiriste de plateau cinéma
9. Accessoiriste de décor cinéma
10. Peintre d'art de décor cinéma
11. Infographiste de décor cinéma
12. Illustrateur de décor cinéma
13. Chef tapissier de décor cinéma
14. Tapissier de décor cinéma

– Branche montage –

1. Chef monteur cinéma
2. Premier assistant monteur cinéma
3. Deuxième assistant monteur cinéma
4. Chef monteur son cinéma
5. Bruiteur
6. Assistant bruiteur
7. Coordinateur de postproduction cinéma

– Branche mixage –

1. Mixeur cinéma
2. Assistant mixeur cinéma

– Branche collaborateurs techniques spécialisés –

1. Superviseur d'effets physiques cinéma
2. Assistant effets physiques cinéma
3. Animatronicien cinéma

– Branche machinistes de prises de vues –

1. Chef machiniste prise de vues cinéma
2. Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma
3. Machiniste de prise de vues cinéma

– Branche électriciens de prise de vues –

1. Chef électricien prise de vues cinéma
2. Sous-chef électricien prise de vues cinéma
3. Électricien prise de vues cinéma
4. Conducteur de groupe cinéma

– Branche construction de décors –

1. Chef constructeur cinéma
2. Chef machiniste de construction cinéma
3. Sous-chef machiniste de construction cinéma
4. Machiniste de construction cinéma
5. Chef électricien de construction cinéma
6. Sous-chef électricien de construction cinéma
7. Électricien de construction cinéma
8. Chef menuisier de décor cinéma

9. Sous-chef menuisier de décor cinéma
10. Menuisier traceur de décor cinéma
11. Menuisier de décor cinéma
12. Touilleur de décor cinéma
13. Maquettiste de décor cinéma
14. Maçon de décor cinéma
15. Chef serrurier de décor cinéma
16. Serrurier de décor cinéma
17. Chef sculpteur de décor cinéma
18. Sculpteur de décor cinéma
19. Chef staffeur de décor cinéma
20. Staffeur de décor cinéma
21. Chef peintre de décor cinéma
22. Sous-chef peintre de décor cinéma
23. Peintre de décor cinéma
24. Peintre en lettres de décor cinéma
25. Peintre faux bois et patine décor cinéma

ÉDITION PHONOGRAPHIQUE (IDCC 2770)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de l'édition phonographique (IDCC 2770) et être répertoriée par le code NAF suivant : 59.20 Z : Enregistrement sonore et édition musicale - sauf édition musicale, studios d'enregistrement et studios de radio.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Son –

1. Ingénieur du son
2. Mixeur
3. Programmeur musical
4. Bruiteur
5. Sonorisateur
6. Technicien des instruments / Technicien backliner
7. Monteur son
8. Perchman / Perchiste
9. 1^{er} assistant son
10. Preneur de son / Opérateur du son
11. Illustrateur sonore
12. Régisseur son / Technicien son
13. Assistant son
14. 2^e assistant son

– Image graphisme –

1. Directeur de la photo/Chef OPV
2. Cadreur/Cameraman/OPV
3. Assistant cadreur/Cameraman/OPV
4. Animateur (vidéogramme d'animation)
5. Chauffeur de salle
6. Illustrateur
7. Photographe
8. Présentateur
9. Ingénieur de la vision
10. Technicien vidéo
11. 1^{er} assistant : cadreur/cameraman/OPV
12. 2^e assistant : cadreur/cameraman/OPV
13. Rédacteur

14. Opérateur magnétoscope
15. Opérateur magnétoscope ralenti
16. Opérateur projectionniste
17. Opérateur prompteur
18. Opérateur régie vidéo
19. Opérateur synthétiseur

– Réalisation –

1. Conseiller technique à la réalisation
2. Script
3. 1^{er} assistant réalisateur
4. Assistant réalisateur
5. 2^e assistant réalisateur

– Régie –

1. Régisseur général
2. Régisseur/régisseur adjoint
3. Régisseur d'orchestre
4. Régisseur de plateau/Chef de plateau
5. Aide de plateau/assistant de plateau

– Production / Postproduction –

1. Directeur de production
2. Directeur de postproduction/Chargé de postproduction
3. Monteur truquiste / Truquiste
4. Directeur artistique de production
5. Répétiteur
6. Chargé de production
7. Directeur de la distribution artistique
8. Administrateur de production

9. Conseiller artistique de production
10. Coordinateur d'écriture (script éditeur)
11. Documentaliste / Iconographe
12. Monteur/Chef monteur
13. Assistant monteur/Monteur adjoint
14. Assistant du directeur de la distribution artistique
15. Assistant du directeur de la production artistique
16. Assistant de production
17. Assistant de postproduction
18. Secrétaire de production
19. Traducteur / Interprète

– Maquillage / Coiffure –

1. Coiffeur perruquier/Chef coiffeur perruquier
2. Styliste
3. Maquilleur/Maquilleur posticheur/ Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur
4. Costumier/Chef costumier
5. Coiffeur/Chef coiffeur
6. Habilleur
7. Assistant du styliste
8. Assistant du coiffeur
9. Assistant du maquilleur

– Lumière –

1. Eclairagiste
2. Electricien/Chef électricien
3. Technicien lumière

– Décoration / Machiniste –

1. Tapissier décorateur
2. Décorateur/Chef décorateur/Architecte décorateur/Assistant décorateur
3. Constructeur/Chef constructeur
4. Conducteur de groupe / Groupman
5. Ensemblier/Assistant ensemblier
6. Machiniste/Chef machiniste
7. Maquettiste staffeur
8. Staffeur/Chef staffeur
9. Menuisier/Chef menuisier
10. Chef peintre
11. Peintre décorateur/Chef peintre décorateur
12. Sculpteur décorateur/Chef sculpteur décorateur
13. Tapissier
14. Accrocheur rigger
15. Technicien plateau
16. Accessoiriste

PRESTATION TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CRÉATION ET DE L'ÉVÉNEMENT (IDCC 2717)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective des entreprises techniques au service de la création et de événement (IDCC 2717) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 C Production de films pour le cinéma (uniquement studios de cinéma) ;

59.12 Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision – sauf studios d'animation ;

59.20 Z Enregistrement sonore et édition musicale (uniquement studios d'enregistrement sonore) ;

90.02 Z Activités de soutien au spectacle vivant.

SALARIÉS

LISTE A : AUDIOVISUEL - CINÉMA

Dans le domaine d'activité répertorié par les codes NAF : **59.11 C**, **59.12 Z** et **59.20 Z** l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- Image -

1. Assistant de tournage
2. Cadreur AV
3. Opérateur de prises de vue
4. Chef opérateur de prises de vue AV

- Son -

1. Assistant son
2. Opérateur du son
3. Chef opérateur du son
4. Ingénieur du son
5. Créateurs d'effets sonores
6. Technicien rénovation son

- Plateaux -

1. Assistant de plateau AV
2. Accrocheur-rigger
3. Machinistes AV
4. Chef Machiniste AV
5. Electricien pupitreur
6. Electricien AV
7. Chef électricien AV
8. Poursuiveur
9. Groupiste flux AV

10. Chef d'atelier lumière
11. Chef de plateau AV
12. Coiffeur
13. Maquilleur
14. Chef maquilleur
15. Habilleur

- Réalisation -

1. Directeur casting
2. 1^{er} assistant de réalisation AV
3. Scripte AV

- Exploitation, régie et maintenance -

1. Agent de maintenance
2. Technicien de maintenance
3. Chef de maintenance
4. Responsable de maintenance
5. Infographiste supérieur AV
6. Technicien supérieur serveur vidéo
7. Assistant d'exploitation AV et/ou numérique
8. Technicien d'exploitation AV et/ou numérique
9. Technicien supérieur d'exploitation AV et ou numérique

10. Chargé d'exploitation AV et ou numérique
11. Technicien de régie final
12. Technicien supérieur de régie finale
13. Technicien image numérique (DIT)
14. Opérateur de sauvegarde de données (data wrangler)
15. Data manager
16. Opérateur synthétiseur
17. Infographiste AV
18. Chef graphiste AV
19. Truquiste AV
20. Opérateur «ralenti»
21. Ingénieur de la vision
22. Chef d'équipement AV
23. Conducteur de moyens mobiles
24. Coordinateur d'antenne
25. Chef d'antenne

- Gestion de production -

1. Chargé de production AV
2. Directeur de production AV
3. Assistant de production AV
3. Administrateur de production
4. Régisseur

– Décoration et accessoires –

1. Aide décors
2. Machiniste décors
3. Serrurier métallier
4. Peintre
5. Menuisier décors
6. Chef constructeur décors
7. 1^{er} assistant décors
8. Chef décorateur
9. Chef d'atelier décors
10. Accessoiriste

– Postproduction, doublage et sous-titrage –

1. Technicien authoring
2. Opérateur de PAD/bandes antenne
3. Opérateur en restauration numérique
4. Technicien restauration numérique
5. Releveur de dialogue
6. Repéreur
7. Détecteur

8. Traducteur-adaptateur
9. Traducteur
10. Adaptateur
11. Opérateur de repérage/simulation
12. Audio descripteur
13. Directeur artistique
14. Monteur synchro
15. Responsable artistique
16. Assistant artistique
17. Coordinateur linguistique
18. Assistant coordinateur linguistique
19. Opérateur imageur
20. Sous titreur SME
21. Chargé artistique
22. Chargé de coordination linguistique

– Montage –

1. Assistant monteur AV
2. Monteur AV
3. Chef monteur AV

4. Monteur truquiste AV
5. Opérateur scanneur
6. Assistant étalonneur
7. Etalonneur
8. Chef opérateur-étalonneur
9. Bruiteur de complément
10. Assistant de post-production
11. Chargé de post-production
12. Directeur de post-production

– Animation et effets visuels numériques –

1. Gestionnaire des calculs des rendus d'images de synthèse
2. Superviseur des effets spéciaux

L'ensemble des fonctions de cette filière relève des listes du secteur de la production de films d'animation (cf. liste 10).

LISTE B : SPECTACLE VIVANT

Dans le domaine d'activité répertorié par le code NAF :

90.02 Z, l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Régie générale –

1. Directeur technique
2. Régisseur général
3. Directeur logistique
4. Logisticien
5. Technicien réseaux
6. Logisticien adjoint
7. Technicien de scène/plateau
8. Assistant technicien de scène/plateau

– Plateau –

1. Superviseur de chantier
2. Superviseur de chantier adjoint
3. Chef instrument de musique/Backliner
4. Technicien instrument de musique/Backliner
5. Régisseur/Régisseur de scène/de salle
6. Aide de scène
7. Road

– Son –

1. Designer son
2. Régisseur son
3. Chef sonorisateur
4. Technicien système
5. Technicien son
6. Assistant sonorisateur
7. Aide son

– Lumière –

1. Designer lumière
2. Éclairagiste
3. Régisseur lumière

4. Chef poursuiteur
5. Pupitreux lumière
6. Technicien lumière
7. Programmeur lumière
8. Encodeur lumière
9. Assistant lumière
10. Poursuiteur
11. Aide lumière

– Structure - Accrochage/Levage-Échafaudage –

1. Directeur de structure
2. Superviseur accrocheur
3. Superviseur rigger
4. Concepteur motorisation asservie
5. Régisseur structure
6. Chef régisseur motorisation asservie
7. Pupitreux motorisation asservie
8. Technicien échafaudeur/Scaffholdeur
9. Rigger / Accrocheur
10. Technicien motorisation asservie
11. Technicien de structure
12. Assistant rigger
13. Monteur de structures
14. Assistant accrocheur
15. Assistant pupitreux motorisation asservie

– Vidéo/image –

1. Directeur de production SV
2. Infographiste audiovisuel
3. Programmeur/Encodeur multimédia
4. Technicien diffusion d'images

5. Technicien de la vision SV
6. Technicien média serveur
7. Technicien vidéo SV
8. Cadreur SV
9. Toppeur
10. Opérateur d'enregistrement SV
11. Assistant média serveur
12. Aide vidéo
13. Assistant vidéo

- Pyrotechnie -

1. Pyrotechnicien
2. Chef de tir
3. Technicien de pyrotechnie
4. Artificier

- Électricité -

1. Chef électricien
2. Mécanicien groupman
3. Électricien
4. Assistant électricien

- Décors - accessoires -

1. Directeur décorateur
2. Superviseur constructeur de décor
3. Superviseur constructeur de machinerie
4. Concepteur technique machinerie/décor
5. Assistant directeur décorateur
6. Chef menuisiers de décors
7. Chef peintre décorateur
8. Chef serrurier /chef serrurier métallier

9. Chef sculpteur
10. Chef tapissier
11. Chef staffeur
12. Constructeur de machinerie/de décors
13. Menuisier de décors
14. Peintre décorateur
15. Peintre patineur
16. Serrurier/serrurier métallier
17. Sculpteur
18. Tapissier
19. Staffeur
20. Assistant constructeur de machinerie/décors
21. Assistant menuisier de décors
22. Assistant peintre décorateur

23. Assistant serrurier
24. Assistant métallier
25. Assistant sculpteur
26. Assistant tapissier
27. Assistant staffeur
28. Aide décors

**– Costume - accessoire -
maquillage - coiffure –**

1. Directeur costumier
2. Directeur coiffeur
3. Directeur maquilleur
4. Chef costumier
5. Chef chapelier modiste
6. Chef coiffeur

7. Chef maquilleur
8. Chef accessoiriste
9. Costumier
10. Chapelier modiste
11. Coiffeur
12. Maquilleur
13. Accessoiriste
14. Assistant chapelier modiste
15. Assistant costumier
16. Assistant coiffeur
17. Assistant maquilleur
18. Assistant accessoiriste
19. Aide costumier

RADIODIFFUSION (IDCC 1922)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la radiodiffusion (IDCC 1922) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.20 Z Enregistrement sonore (uniquement studios de radio)

60.10 Z Radiodiffusion - sauf activités de banque de données.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-après peuvent être déclinées au féminin) :

- | | | |
|--|----------------------------|---|
| 1. Adjoint au producteur | 6. Conseiller de programme | 11. Producteur coordinateur délégué |
| 2. Animateur | 7. Intervenant spécialisé | 12. Producteur délégué d'émission radio |
| 3. Animateur technicien réalisateur | 8. Lecteur de texte | 13. Technicien d'exploitation |
| 4. Assistant technicien réalisateur | 9. Musicien copiste radio | 14. Technicien réalisateur |
| 5. Collaborateur spécialisé d'émission | 10. Présentateur | 15. Traducteur |

SPECTACLE VIVANT PRIVÉ ET SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNÉ (IDCC 1285 et 3090)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective pour les entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) ou de la convention collective pour les entreprises du secteur privé, du spectacle vivant (IDCC 3090) et être répertoriée dans l'une des 3 catégories suivantes :

1^{ère} catégorie : les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ou d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence, et dont l'activité principale est répertoriée par le code NAF :

90.01 Z Arts du spectacle vivant.

2^e catégorie : les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants ou d'un récépissé de déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants valant licence, n'ayant pas le code NAF de la 1^{ère} catégorie visée ci-dessus, et affiliés à la caisse des congés du spectacle.

3^e catégorie : les employeurs ayant organisé des spectacles occasionnels tels que définis par l'article L. 7122-19 et s. du code du travail, l'ordonnance n° 2019-700 du 3 juillet 2019 relative aux entrepreneurs de spectacles vivants et le décret n° 2019-1004 du 27 septembre 2019 relatif aux entrepreneurs de spectacles vivants.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (la fonction de chef d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinées au féminin) :

SALARIES DU SPECTACLE VIVANT SUBVENTIONNÉ

- | | | |
|--|---|--|
| 1. Accessoiriste | 24. Lingère/Repasseuse/Retoucheuse | 47. Régisseur général |
| 2. Administrateur de production | 25. Machiniste/Constructeur de décors et structures | 48. Régisseur lumière |
| 3. Administrateur de tournée | 26. Maquilleur | 49. Régisseur plateau son (retours) |
| 4. Architecte décorateur | 27. Menuisier de décors | 50. Régisseur son |
| 5. Armurier | 28. Metteur en piste (cirques) | 51. Répétiteur/Souffleur |
| 6. Artificier/Technicien de pyrotechnie | 29. Monteur son | 52. Rigger (accrocheur) |
| 7. Attaché de production/Chargé de production | 30. Opérateur lumière/Pupitreux/technicien CAO-PAO | 53. Scénographe |
| 8. Bottier | 31. Opérateur son/Preneur de son | 54. Sculpteur de théâtre |
| 9. Chapelier/Modiste de spectacles | 32. Peintre de décors | 55. Serrurier/Serrurier métallier de théâtre |
| 10. Cintrier | 33. Peintre décorateur | 56. Staffeur |
| 11. Coiffeur/Posticheur | 34. Perruquier | 57. Tailleur/Couturier |
| 12. Collaborateur artistique du metteur en scène/du chorégraphe/du directeur musical | 35. Plumassier de spectacles | 58. Tapissier de théâtre |
| 13. Concepteur des éclairages/Éclairagiste | 36. Poursuivateur | 59. Technicien console |
| 14. Concepteur du son/Ingénieur du son | 37. Prompteur | 60. Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement) |
| 15. Conseiller technique | 38. Réalisateur coiffure, perruques | 61. Technicien de plateau |
| 16. Costumier | 39. Réalisateur costumes | 62. Technicien effets spéciaux |
| 17. Décorateur | 40. Réalisateur lumière | 63. Technicien instruments de musique (backline) |
| 18. Directeur de production | 41. Réalisateur maquillages, masque | 64. Technicien lumière |
| 19. Directeur technique | 42. Réalisateur son | 65. Technicien son/Technicien HF |
| 20. Dramaturge | 43. Régisseur/Régisseur de production | 66. Technicien de sécurité (cirques) |
| 21. Électricien | 44. Régisseur d'orchestre | 67. Technicien groupe électrogène (groupman) |
| 22. Ensemblier de spectacle | 45. Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement) | 68. Teinturier coloriste de spectacles |
| 23. Habilleur | 46. Régisseur de scène/Régisseur d'équipement scénique | |

**– Audiovisuel dans les spectacles mixtes
et/ou captations à but non commercial –**

69. Cadreur
70. Chef opérateur
71. Monteur
72. Opérateur image/Pupitreur
73. Opérateur vidéo
74. Projectionniste
75. Régisseur audiovisuel
76. Technicien vidéo

**SALARIES DU SPECTACLE VIVANT
PRIVÉ**

1. Accessoiriste.
2. Administrateur de production.
3. Administrateur de tournée.
4. Architecte décorateur.
5. Armurier.
6. Artificier/technicien de pyrotechnie.
7. Attaché de production/chargé de production.
8. Bottier.
9. Chapelier/modiste de spectacles.
10. Cintrier.
11. Coiffeur/posticheur.
12. Collaborateur artistique du metteur en scène/du chorégraphe/du directeur musical.
13. Concepteur artificier.
14. Concepteur des éclairages/éclairagiste/concepteur lumière.
15. Concepteur du son/ingénieur du son.
16. Conseiller technique/conseiller technique aux effets spéciaux.
17. Costumier.
18. Décorateur.

19. Directeur de production.
20. Directeur technique.
21. Dramaturge.
22. Électricien.
23. Ensemblier de spectacle.
24. Habilleur.
25. Lingère/repasseuse/retoucheuse.
26. Machiniste/constructeur de décors et structures.
27. Maquilleur.
28. Menuisier de décors/menuisier de spectacles.
29. Monteur son.
30. Opérateur lumière/pupitreur/technicien CAO-PAO.
31. Opérateur son/preneur de son.
32. Peintre de décors.
33. Peintre décorateur.
34. Perruquier.
35. Plumassier de spectacles.
36. Poursuiveur.
37. Prompteur.
38. Réalisateur coiffure, perruques.
39. Réalisateur costumes.
40. Réalisateur lumière.
41. Réalisateur maquillages, masque.
42. Réalisateur son/sonorisateur.
43. Régisseur/régisseur de production.
44. Régisseur d'orchestre/régisseur de chœur.
45. Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement).
46. Régisseur de scène/régisseur d'équipement scénique.
47. Régisseur général.
48. Régisseur lumière.
49. Régisseur plateau.
50. Régisseur son.

51. Répétiteur/souffleur.
52. Rigger (accrocheur).
53. Scénographe.
54. Sculpteur de théâtre/sculpteur de spectacles.
55. Serrurier/serrurier métallier de théâtre/serrurier de spectacles.
56. Staffeur.
57. Tailleur/couturier.
58. Tapissier de théâtre/tapissier de spectacles.
59. Technicien console.
60. Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement).
61. Technicien de plateau/technicien hydraulique/cariste de spectacles.
62. Technicien effets spéciaux.
63. Technicien instruments de musique (backline).
64. Technicien lumière.
65. Technicien son/technicien HF.
66. Technicien de sécurité (cirques).
67. Technicien groupe électrogène (groupman).
68. Teinturier coloriste de spectacles.

**– Audiovisuel dans les spectacles mixtes
et/ou captations à but non commercial –**

69. Cadreur
70. Chef opérateur
71. Monteur
72. Opérateur image/Pupitreur
73. Opérateur vidéo
74. Projectionniste
75. Régisseur audiovisuel
76. Technicien vidéo

ESPACES DES LOISIRS, D'ATTRACTIONS ET CULTURELS (IDCC 1790)

EMPLOYEURS

L'employeur doit être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants, être affilié à la caisse des congés du spectacle et son activité principale doit relever de la convention collective des espaces des loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790), et être répertoriée par le code NAF 93.21 Z « activités des parcs d'attractions et parcs à thème ».

L'employeur doit être titulaire de la licence de spectacle et être affilié à la Caisse des congés du spectacle.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à l'une des fonctions mentionnées dans l'une des listes correspondant au spectacle vivant privé (6) ou au spectacle vivant subventionné (7) si l'employeur est une entreprise du secteur public. Ceci en application de l'article 1 de l'accord interbranche du 22 mars 2005 relatif à l'harmonisation des plafonds applicables à l'indemnité journalière de congé payé dans les branches d'activité du spectacle vivant.

TÉLÉDIFFUSION (IDCC 2411)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective des chaînes thématiques (IDCC 2411) et être répertoriée par les codes NAF suivants :
60.20 A Édition de chaînes généralistes - sauf activités de banque de données ;
60.20 B Édition de chaînes thématiques - sauf activités de banque de données.

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

– Conception/Programme –

1. Adjoint au producteur artistique
2. Collaborateur littéraire
3. Conseiller de programme
4. Coordinateur d'écriture
5. Directeur de la distribution artistique/
Resp. casting
6. Documentaliste
7. Lecteur de textes
8. Producteur artistique
9. Programmateur musical

– Antenne directe –

10. Animateur
11. Présentateur
12. Annonceur
13. Opérateur prompteur

PRODUCTION/RÉGIE

– Production –

14. Assistant de production
15. Collaborateur spécialisé d'émission
16. Chauffeur de production
17. Chef de production
18. Chargé de production
19. Chargé d'encadrement de production
20. Directeur de production

21. Intervenant spécialisé
22. Intervenant d'émission
23. Téléphoniste d'émission
24. Technicien de reportage

– Régie –

25. Régisseur/Régisseur d'extérieur
26. Régisseur adjoint
27. Régisseur général

– Réalisation –

28. 1^{er} assistant réalisateur
29. Assistant réalisateur
30. 2^e assistant réalisateur
31. Scripte

– Fabrication Plateau – (studio ou extérieur)

32. Aide de plateau
33. Chef de plateau
34. Chef éclairagiste/Chef électricien
35. Conducteur de groupe
36. Éclairagiste/Électricien
37. Assistant lumière

– Peinture –

38. Peintre
39. Peintre décorateur
40. Décorateur peintre

– Tapisserie –

41. Tapissier
42. Tapissier décorateur
43. Décorateur tapissier

– Construction décors –

44. Accessoiriste
45. Chef machiniste
46. Constructeur en décors
47. Machiniste
48. Menuisier traceur
49. Menuisier

– Image (dont vidéo) –

50. Assistant OPV
51. OPV
52. Chef OPV/Chef caméraman
53. Directeur de la photo
54. Ingénieur de la vision
55. Opérateur ralenti
56. Photographe
57. Technicien vidéo
58. Truquiste

– Son –

59. Assistant à la prise de son
60. Bruiteur
61. Chef opérateur du son/Ingénieur du son
62. Illustrateur sonore

- 63. Mixeur
- 64. Preneur de son/Opérateur du son

MAQUILLAGE/COIFFURE/COSTUME**– Maquillage –**

- 65. Chef maquilleur/Chef maquilleur posticheur
- 66. Maquilleur/Maquilleur posticheur

– Coiffure –

- 67. Chef coiffeur perruquier
- 68. Coiffeur/Coiffeur perruquier

– Costume –

- 69. Chef costumier

- 70. Costumier
- 71. Créateur de costume/Styliste
- 72. Habilleur

DÉCORATION

- 73. Assistant décorateur
- 74. Chef décorateur
- 75. Décorateur/Décorateur ensemblier
- 76. Dessinateur en décor

MONTAGE/POSTPRODUCTION/GRAPHISME**– Montage –**

- 77. Chef monteur
- 78. Monteur
- 79. Chef monteur truquiste

- 80. Opérateur synthétiseur

– Graphisme –

- 81. Graphiste/Infographiste/Vidéographe
- 82. Dessinateur d'animation/Dessinateur en générique

AUTRES FONCTIONS

- 83. Traducteur interprète
- 84. Dessinateur artistique
- 85. Chroniqueur
- 86. Chef de file
- 87. Doublure lumière

PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION (IDCC 2412)

EMPLOYEURS

L'activité de l'employeur doit relever de la convention collective de la production de films d'animation (IDCC 2412) et être répertoriée par les codes NAF suivants :

59.11 A : Production de films et de programmes pour la télévision (uniquement animation) ;

59.11 B : Production de films institutionnels et publicitaires (uniquement animation) ;

59.11 C : Production de films pour le cinéma (uniquement animation) ;

59.12 Z : Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (uniquement studios d'animation).

SALARIÉS

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous ont en italique une version féminisée) :

– Filière réalisation –

1. Directeur artistique/*Directrice artistique*
2. Directeur d'écriture/*Directrice d'écriture*
3. Chef storyboarder/*Chef storyboardeuse*
4. Storyboarder/*Storyboardeuse*
5. 1^{er} assistant réalisateur/*1^{re} assistante réalisatrice*
6. Scripte/*Scripte*
7. 2^e assistant réalisateur/*2^e assistante réalisatrice*
8. Coordinateur d'écriture/*Coordinatrice d'écriture*
9. Assistant directeur artistique/*Assistante directrice artistique*
10. Assistant storyboarder/*Assistante storyboardeuse*

– Filière conception –

11. Directeur de modélisation/*Directrice de modélisation*
12. Chef dessinateur d'animation/*Chef dessinatrice d'animation*
13. Superviseur de modélisation/*Superviseuse de modélisation*
14. Chef modèles couleur/*Chef modèles couleur*
15. Dessinateur d'animation/*Dessinatrice d'animation*
16. Infographiste de modélisation/*Infographiste de modélisation*
17. Coloriste modèle/*Coloriste modèle*

18. Assistant dessinateur d'animation/*Assistante dessinatrice d'animation*
19. Assistant infographiste de modélisation/*Assistante infographiste de modélisation*
20. Opérateur digitalisation/*Opératrice digitalisation*

– Filière lay-out –

21. Directeur lay-out/*Directrice lay-out*
22. Chef feuille d'exposition/*Chef feuille d'exposition*
23. Chef cadreur d'animation/*Chef cadreuse d'animation*
24. Chef lay-out/*Chef lay-out*
25. Cadreur d'animation/*Cadreuse d'animation*
26. Animateur feuille d'exposition/*Animatrice feuille d'exposition*
27. Dessinateur lay-out/*Dessinatrice lay-out*
28. Infographiste lay-out/*Infographiste lay-out*
29. Détecteur d'animation/*Déetectrice d'animation*
30. Assistant dessinateur lay-out/*Assistante dessinatrice lay-out*
31. Assistant infographiste lay-out/*Assistante infographiste lay-out*

– Filière animation –

32. Directeur animation/*Directrice animation*
33. Chef animateur/*Chef animatrice*
34. Chef infographiste 2 D/*Chef infographiste 2 D*

35. Chef assistant/*Chef assistante*
36. Animateur/*Animatrice*
37. Figurant mocap/*Figurante mocap*
38. Infographiste 2 D/*Infographiste 2 D*
39. Assistant animateur/*Assistante animatrice*
40. Opérateur capture de mouvement/*Opératrice capture de mouvement*
41. Opérateur retouche temps réel/*Opératrice retouche temps réel*
42. Intervalliste/*Intervalliste*
43. Assistant infographiste 2 D/*Assistante infographiste 2 D*

– Filière décors, rendu et éclairage –

44. Directeur décor/*Directrice décor*
45. Directeur rendu et éclairage/*Directrice rendu et éclairage*
46. Chef décorateur/*Chef décoratrice*
47. Superviseur rendu et éclairage/*Superviseuse rendu et éclairage*
48. Décorateur/*Décoratrice*
49. Infographiste rendu et éclairage/*Infographiste rendu et éclairage*
50. Matt painter/*Matt painter*
51. Assistant décorateur/*Assistante décoratrice*
52. Assistant infographiste rendu et éclairage/*Assistante infographiste rendu et éclairage*

– Filière traçage, scan et colorisation –

- 53. Chef vérificateur d'animation/*Chef vérificatrice d'animation*
- 54. Chef trace-colorisation/*Chef trace-colorisation*
- 55. Vérificateur d'animation/*Vérificatrice d'animation*
- 56. Vérificateur trace-colorisation/*Vérificatrice trace-colorisation*
- 57. Responsable scan/*Responsable scan*
- 58. Traceur/*Traceuse*
- 59. Gouacheur/*Gouacheuse*
- 60. Opérateur scan/*Opératrice scan*

– Filière compositing –

- 61. Directeur compositing/*Directrice compositing*
- 62. Chef compositing/*Chef compositing*
- 63. Opérateur compositing/*Opératrice compositing*
- 64. Assistant opérateur compositing/*Assistante opératrice compositing*

– Filière Volume –

- 65. Chef animateur volume/*Chef animatrice volume*
- 66. Chef décorateur volume/*Chef décoratrice volume*
- 67. Chef opérateur volume/*Chef opératrice volume*
- 68. Chef plasticien volume/*Chef plasticienne volume*
- 69. Chef accessoiriste volume/*Chef accessoiriste volume*
- 70. Chef moulage/*Chef moulage*
- 71. Animateur volume/*Animatrice volume*
- 72. Décorateur volume/*Décoratrice volume*
- 73. Opérateur volume/*Opératrice volume*
- 74. Plasticien volume/*Plasticienne volume*
- 75. Accessoiriste volume/*Accessoiriste volume*
- 76. Technicien effets spéciaux volume/*Technicienne effets spéciaux volume*
- 77. Mouleur volume/*Mouleuse volume*

- 78. Assistant animateur volume/*Assistante animatrice volume*
- 79. Assistant décorateur volume/*Assistante décoratrice volume*
- 80. Assistant opérateur volume/*Assistante opératrice volume*
- 81. Assistant plasticien volume/*Assistante plasticienne volume*
- 82. Assistant accessoiriste volume/*Assistante accessoiriste volume*
- 83. Assistant moulage/*Assistante moulage*
- 84. Mécanicien volume/*Mécanicienne volume*

– Filière effets visuels numériques –

- 85. Directeur des effets visuels numériques/*Directrice des effets visuels numériques*
- 86. Superviseur des effets visuels numériques/*Superviseuse des effets visuels numériques*
- 87. Infographiste des effets visuels numériques/*Infographiste des effets visuels numériques*
- 88. Assistant infographiste des effets visuels numériques/*Assistante infographiste des effets visuels numériques*

– Filière postproduction –

- 89. Directeur technique de postproduction/*Directrice technique de postproduction*
- 90. Chef monteur/*Chef monteuse*
- 91. Chef étalonneur numérique/*Chef étalonneuse numérique*
- 92. Responsable technique de postproduction/*Responsable technique de postproduction*
- 93. Bruiteur/*Bruiteuse*
- 94. Monteur/*Monteuse*
- 95. Etalonneur numérique/*Etalonneuse numérique*
- 96. Assistant monteur/*Assistante monteuse*
- 97. Assistant étalonneur numérique/*Assistante étalonneuse numérique*
- 98. Ingénieur son / ingénieur son
- 99. Chef opérateur son / chef opératrice son

- 100. Assistant son / assistante son

– Filière exploitation, maintenance et transfert de données –

- 101. Responsable d'exploitation/*Responsable d'exploitation*
- 102. Administrateur système et réseau/*Administratrice système et réseau*
- 103. Superviseur transfert de données/*Superviseuse transfert de données*
- 104. Superviseur de calcul/*Superviseuse de calcul*
- 105. Technicien système et réseau/*Technicienne système et réseau*
- 106. Infographiste développeur/*Infographiste développeuse*
- 107. Technicien de maintenance/*Technicienne de maintenance*
- 108. Opérateur transferts de données/*Opératrice transferts de données*
- 109. Gestionnaire de calculs/*Gestionnaire de calculs*
- 110. Assistant opérateur transferts de données/*Assistante opératrice transferts de données*

– Filière production –

- 111. Directeur de production/*Directrice de production*
- 112. Directeur technique de production/*Directrice technique de production*
- 113. Superviseur/*Superviseuse*
- 114. Administrateur de production/*Administratrice de production*
- 115. Chargé de production/*Chargée de production*
- 116. Comptable de production/*Comptable de production*
- 117. Coordinateur de production/*Coordinatrice de production*
- 118. Assistant de production/*Assistante de production*

LISTE DES ENTREPRISES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DU CHAMP D'APPLICATION DE L'ANNEXE VIII

– Secteur du spectacle vivant –

- Philharmonie de Paris
- La Colline - théâtre national
- Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)
- La Comédie-Française
- Odéon-Théâtre de l'Europe
- Théâtre national de l'Opéra-Comique
- Opéra national de Paris
- Théâtre National de Chaillot
- Théâtre National de Strasbourg
- Centre National de la Danse

– Secteur du spectacle enregistré –

- France Télévisions
- Radio France
- France Medias Monde
- TV5 Monde
- INA
- Arte France
- Arte GEIE
- TF1
- Canal Plus
- Groupe métropole télévision
- Europe 1
- RTL
- RMC
- Sud Radio en E
- Groupe Next Radio TV